

BAIL DE CHASSE

(A PASSER AVEC LES PROPRIETAIRES)

Entre :

Monsieur....., profession....., situation familiale....., né à....., le....., agissant en qualité de Président de l'association de chasse de..... dont le siège social est situé..... d'une part,

et

Monsieur profession....., situation familiale....., né à....., le....., demeurant..... d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Bail de chasse

Mr.....(le propriétaire) loue à l'association de chasse....., qui accepte le droit exclusif de chasse, de passage, de régulation d'animaux nuisibles et malfaisants, pour elle et ses ayants cause sur les territoires suivants dont il est propriétaire.

Désignation

Les terrains sont situés commune de et d'une contenance totale dehectares.

Ils figurent au cadastre de ladite commune avec les indications suivantes :

Commune						
Section	Numéro plan	Lieu-dit	Nature culture	Contenance		Ha
				A	CA	

Durée

La présente location est faite pour une période de trois ans (ou pour toute autre durée), commençant le pour finir le

A l'expiration de la susdite période de trois ans (ou de toute autre durée), et faute par les parties de s'être prévenues au plus tard six mois avant la date de la fermeture générale de la chasse par lettre recommandée avec avis de réception, le présent bail se continuera par tacite reconduction pour une nouvelle période de trois ans (ou de toute autre durée), et ainsi de suite.

En cas de décès du bailleur, la présente location ne pourra être résiliée. En cas de dissolution de l'association....., la location pourra être résiliée.

En cas de vente partielle, la présente location ne sera pas résiliée.

En cas de vente totale, la présente location sera résiliée de plein droit sans indemnité.

Loyer

Le présent bail est consenti moyennant un loyer annuel depayable au domicile du bailleur en une seule fois et d'avance au plus tard le(à la signature du contrat et ensuite à la date anniversaire du bail).

A défaut de paiement à son échéance d'un seul terme de loyer ou d'inobservation des clauses du présent bail et un mois après la date d'un simple commandement de payer ou d'une sommation d'exécuter la condition non respectée demeuré sans effet, le présent bail pourra être résilié de plein droit à la volonté du bailleur sans préjudice des poursuites de droit.

Charges et conditions

Le présent bail de chasse est conclu, en outre, sous les charges et conditions suivantes :

Le preneur répond personnellement des dégâts de gibier au cas où il en serait réclamé par les propriétaires ou fermiers riverains.

Le bailleur s'engage, de son côté, à remettre en temps utile toutes pièces qu'il recevra à ce sujet et à ne pas transiger sans l'express consentement du preneur.

Le preneur ne pourra céder son droit au Présent bail ou sous-louer, en tout ou en partie, sans le consentement exprès et écrit du bailleur.

Le preneur s'engage à faire assurer la surveillance des terrains ci-dessus désignés et à poursuivre devant les tribunaux toutes les infraction qui y seraient relevées.

Frais et droits

Les droits d'enregistrement des présentes ainsi que toutes taxes existantes ou à venir sur les chasses gardées sont à la charge du preneur.

Les frais et honoraires du présent acte sont également à sa charge.

Domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile à.....
Cette élection de domicile est attributive de juridiction.

Fait en trois exemplaires originaux dont un pour servir à l'enregistrement.

Fait à, le

Le Preneur (*Président association*)
Signature

Le Bailleur (*propriétaire*)
signature